



Guide

des

Seniors

2025

**Bien vieillir
à Aureilhan**

www.ville-aureilhan.fr

Édito



Emmanuel ALONSO
Maire,
Président du
CCAS



Isabelle CHÉDEVILLE
Maire-Adjointe
aux Affaires
Sociales,
Vice-Présidente
du CCAS

**Madame, Monsieur,
Chères Aureilhanaises et
Chers Aureilhanais,**

C'est avec plaisir que nous vous présentons cette édition 2025 du Guide des Séniors, actualisée et enrichie. Numéros utiles, dispositifs mis en place par le Centre Communal d'Action Sociale, présentation de Services Municipaux comme le Centre de Santé, l'espace France Services ou le registre des personnes vulnérables : vous retrouverez toutes les informations pour bien vivre et bien vieillir à Aureilhan.

La Municipalité s'est en effet fixée comme objectif de développer les services publics de proximité, au plus près des besoins et des attentes des habitants. Cette ambition est sans conteste la première des solidarités à l'échelle locale, et s'accompagne à Aureilhan de mesures concrètes. Voilà ce qui fait une commune humaine, res-

pectueuse de chacun et notamment des plus anciens. Que ce soit avec les actions menées par le Centre Social Communal d'Action Sociale au quotidien, la programmation culturelle de l'ECLA avec nos partenaires, ou bien encore le dynamisme de la vie associative : tous les ingrédients sont réunis pour permettre à chacune et à chacun de profiter d'une nouvelle tranche de vie, de s'épanouir et de découvrir de nouveaux horizons.

N'hésitez pas à participer à la vie de la Cité, aux événements festifs, culturels, sportifs ou bien encore associatifs : ce sont autant d'occasions de vivre ensemble des moments conviviaux d'échanges et de partages.

Parce que chaque jour, Aureilhan est faite pour vous, et avec vous !

Nous vous souhaitons une belle lecture.

**Emmanuel ALONSO
et Isabelle CHÉDEVILLE**

Sommaire

- 3** Numéros utiles
- 4** CCAS
- 6** Téléassistance
- 7** Aidants
- 8** Centre de Santé
- 9** France Services
- 10** Infographie 24h
- 12** Associations
- 14** Culture
- 16** Les gestes de sécurité
- 18** Registre des personnes vulnérables

Numéros utiles

URGENCES

Police : 17 - Pompiers : 18
Samu : 15 - Samu Social : 115
Commissariat de Police de Tarbes, 28 rue
Georges Clemenceau - 65000 TARBES -
Tél. : 05 81 75 23 00

LES SERVICES DE LA COMMUNE

Mairie d'Aureilhan

Pl. François Mitterrand - 65800 Aureilhan
Tél : 05 62 38 91 50
Horaires d'ouverture : 8h30-12h / 13h30-
17h30 du lundi au vendredi
www.ville-aureilhan.fr

Permanences conciliateur de Justice
patrick.delaporte@conciliateurdejustice.fr

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Président : Emmanuel ALONSO, Maire
Vice-Présidente : Isabelle CHÉDEVILLE,
Maire-Adjointe.
Permanences de Madame CHÉDEVILLE :
le lundi de 16h00 à 17h30.
Tél : 05 62 38 91 50

Maison des Jeunes et de la Culture d'Aureilhan Espace de Vie Sociale MJC

16 bis rue Jules Guesde - 65800 Aureilhan
Tél : 05 62 38 04 46

France Services

Permanences Défenseur des droits
3 place François Mitterrand
65800 Aureilhan
Tél. : 05 62 32 60 40

Police Municipale

2, avenue du Bois - 65800 Aureilhan
Tél. : 05 62 38 91 52

SANTÉ

Centre de Santé d'Aureilhan

1, place François Mitterrand
65800 Aureilhan - Tél. : 05 62 44 20 00

Centre Hospitalier de Tarbes

Bld de Lattre de Tassigny - 65000 Tarbes
Tél. : 05 62 51 51 51

Polyclinique de l'Ormeau

28, bld du 8 mai 1945. Tél. : 05 62 44 33 33
12, chemin de l'Ormeau - 65000
Tarbes - Tél. : 05 62 56 40 40

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

8, place au Bois - 65000 Tarbes. Tél. : 36 46

Maison Départementale pour l'Autonomie

Place Ferré - 65000 Tarbes
Tél. : 05 62 56 73 50

France Alzheimer 65 -

Maison des Associations de l'arsenal

11, rue de la Chaudronnerie - 65000 Tarbes
Tél. : 05 62 38 14 49

Maltraitance - Tél. : 3977

Maison Départementale de la Solidarité

(assistante sociale), 5 rue Gaston Dreyt,
65000 Tarbes. Tél. : 05 62 56 73 02

Association des Paralysés de France (APF) du 65

9 rue des Gargousses - 65000 Tarbes
Tél : 05 62 93 86 07

DIVERS

Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées

6, rue Gaston Manent - 65000 Tarbes
Tél. : 05 62 56 78 65

Caisse d'Allocations Familiales

6 ter, place au Bois - 65000 Tarbes
Tél. : 0 820 25 65 10

Info Escroqueries Tél. : 0 805 805 817

Préfecture Place du Général Charles de
Gaulle - 65000 Tarbes - Tél. : 05 62 56 65 65

Bibliothèque ECLA (CA TLP)

24, avenue Jean Jaurès - 65800 Aureilhan
Tél. : 05 62 38 91 65

Transports sur réservation pour les per- sonnes à mobilité réduite (CA TLP)

4 rue Brauhauban - 65000 Tarbes
Tél. : 05 62 93 13 93

Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) 65 - Consultations juridiques

6 bis rue du Maréchal Foch - 65000 Tarbes
Tél. : 05 62 34 96 73

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS analyse les besoins sociaux de la population et met en œuvre les politiques d'action sociale de la Ville d'Aureilhan.

Cet établissement public communal a trois grandes missions :

- Il accueille, oriente et aide les personnes en difficulté sociale ou financière sous la forme d'une aide d'urgence.
- Il accueille les retraités, les

personnes âgées et leurs familles en Mairie afin de les informer, de les orienter et de les aider dans leurs démarches.


- Le CCAS assure un rôle de surveillance et de prévention ainsi que la coordination des services dédiés aux seniors : téléassistance, inscription sur le registre des personnes vulnérables et organisation annuelle du goûter des aînés.

Coordonnées

Centre Communal d'Action Sociale d'Aureilhan

 Mairie d'Aureilhan

Place François Mitterrand

 05 62 38 91 50 (Accueil Mairie)

 mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr

Conseil d'Administration

Président : Emmanuel ALONSO, Maire
Vice-Présidente : Isabelle CHEDEVILLE,
Maire-Adjointe aux Affaires Sociales

Conseillers Municipaux

- Madame Frédérique BELLARDI
- Madame Sylvie CARRERE
- Monsieur Olivier ESCOT-SEP
- Madame Myriam LAGARDE
- Madame Anna MECA
- Madame Sophie RIBUOT-MARION
- Madame Hind SALHI

Membres

- Madame Annie AGUADO
- Madame Hélène AGUILLON
- Madame Séverine BEARD
- Madame Nicole CASTELLA
- Madame Keinssi FAGBEMI ATCHADE
- Madame Danielle JOUGLA
- Monsieur Abderrahim ZEROUALI
- Madame Dominique ZTYNSKI



Permanences d'Isabelle Chédeville, Vice-Présidente du CCAS



Madame Isabelle Chédeville vous reçoit en Mairie, place François Mitterrand, sur rendez-vous le lundi de 16h00 à 17h30. Pour prendre rendez-vous, contactez le Service Accueil de la Mairie : 05 62 38 91 50.



« Goûter des Aînés » 2024.

Le « Goûter des Aînés » : un rendez-vous prisé, organisé au mois de janvier par le CCAS.
La prochaine édition se tiendra le samedi 25 janvier 2024 à 15h au Centre Jean Jaurès.

La téléassistance

Pensée pour sécuriser les personnes âgées en perte d'autonomie, à mobilité réduite ou en sortie d'hospitalisation, la téléassistance désigne **un système d'alerte simple et sécurisant**.

A Aureilhan, deux systèmes différents sont proposés : le pendentif qui permet d'appuyer pour déclencher la procédure et la montre qui détecte une chute sans appui volontaire (utile en cas de malaise).

Un opérateur traite l'alerte le plus rapidement possible et gère la situation avec la per-

sonne. Si l'abonné ne répond pas, dans un premier temps, l'opérateur contacte ses proches. Si la situation le nécessite, les secours sont appelés à intervenir.

Ce service est facturé entre 10 € et 18 € par mois, en fonction des revenus et du système choisi.

C'est un moyen simple et efficace pour continuer à vivre en toute sécurité à domicile et pour rassurer ses proches.

Pour tous renseignements, contactez le CCAS :

- au 05 62 38 91 50

- ou sur ccas@ville-aureilhan.fr



Pour être en forme, pratiquez une activité physique ou effectuez une marche quotidienne d'une durée de 30 min à proximité de chez vous.



Aidants

Si vous accompagnez au quotidien un proche en perte d'autonomie, quel que soit son âge, alors vous êtes un aidant. Ainsi en France, 9,3 millions de personnes soutiennent jour après jour un proche en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Aux alentours de 60 ans, près d'une personne sur quatre est aidante.

Que l'on soit père, mère, enfant, frère,

sœur, conjoint, ami, nous pouvons tous, à tout âge, être amenés à accompagner et soutenir un proche au quotidien. Ces aidants souffrent généralement d'isolement, d'épuisement et d'un manque de reconnaissance.

Vous souhaitez trouver du soutien pour vivre au mieux la situation, concilier votre vie d'aidant et votre activité professionnelle, vous informer, vous accorder du répit, vous acti-

ver pour votre santé, vous former, vous informer sur les aides et les ressources ? Pour cela, retrouvez un réseau d'acteurs qui œuvrent pour les aidants :

- Pôle partenaires Aidants 65 :

www.aidants65.fr

- Association Française des Aidants : www.aidants.fr

- Numéro unique mis en place par le Ministère du Travail, de la Santé et des solidarités : 0 800 360 360

Centre de Santé municipal



Situé en centre - ville d'Aureilhan, à proximité de la Mairie et d'autres services publics avec des facilités de stationnement, le Centre de Santé dispose de :

- 5 cabinets de consultation
- 1 salle d'urgence
- 1 salle de réunion
- 1 bureau de direction

Actuellement, cinq médecins généralistes, salariés par la Ville, assurent les consultations. Trois secrétaires sont chargées de l'accueil et des prises de rendez-vous. L'ensemble est coordonné par une Directrice.



Horaires d'ouverture du Centre :

Du lundi au vendredi :
8h30 - 13h et 14h - 19h30
Le samedi matin :
9h - 12h



Adresse :

1 place François
Mitterrand
(à côté de la Mairie)



Consultation sur rendez-vous au : 05 62 44 20 00

France Services

Ouvert depuis janvier 2022, l'Espace France Services d'Aureilhan vous accueille pour vous aider dans vos démarches administratives.

Les conseillères pourront vous accompagner dans diverses démarches du quotidien ou exceptionnelles : cartes grises ; informations de premier niveau concernant les dossiers de retraite ; aides aux démarches suite à un décès ; pré-demande pour les titres d'identité ; aide au renouvellement du permis de conduire ; demande ou utilisation

du chèque énergie ; diverses aides administratives en ligne ou en papier comme la création d'adresse mail, demande de complémentaire santé solidaire, demande de l'aide exceptionnelle santé, demande de logement social ; démarches fiscales comme la création d'un espace personnel en ligne, des explications diverses ou une mise en relation avec le Service des Impôts aux Particuliers.

Un Défenseur des Droits à Aureilhan

(pour cause de litige avec une administration, de discrimination, de harcèlement discriminatoire ou sexuel, d'atteinte aux droits de l'enfant ou de litige avec des professionnels de la sécurité) : **sur rendez-vous** les vendredis matins des semaines paires depuis le mois de mai 2024.

Jours et horaires d'ouverture de l'Espace France Services :

Les lundis, mercredis et vendredis : 8h30-12h

Les mardis et jeudis : 8h30-12h et 13h30-17h

Pour une prise en charge efficace et rapide de votre dossier, nous vous conseillons de prendre préalablement rendez-vous avec les conseillères de France Services.

Adresse :
3 place François Mitterrand.

Je souhaite joindre l'Accueil :
05 62 32 60 40 ou

france.services@ville-aureilhan.fr



Une journée avec une famille à Aureilhan

Suivez la journée type d'une famille composée d'une grand-mère, une mère, un père, un adolescent et une petite fille. Ces interactions illustrent la diversité des services publics proposés par la Municipalité.

8H

La mère se rend au travail, en vélo. Elle bénéficie des aménagements mis en place depuis 2022 afin de faciliter la pratique du vélo et améliorer la sécurité des cyclistes : abris-vélos, station-service et sas vélos aux feux tricolores.

7H

Le père part pour son footing matinal direction le **bois d'Aureilhan**. Il bénéficie de la réhabilitation du parcours santé, projet lauréat de la troisième édition du budget participatif. Il s'entraîne pour la course Octobre rose proposée au mois d'octobre.

6H30

C'est l'heure du lever pour la grand-mère. Elle habite à la **résidence pour personnes âgées autonomes « Les Jardins de la Tuilerie »**, construite en partenariat avec l'OPH 65 et située avenue Jean Jaurès.

DÉPART

16H30

Désireuse d'entamer une reconversion professionnelle et devenir assistante maternelle, la mère se rend au **Relais Petite Enfance « La Maison à Malices »**. Le RPE est un service gratuit mis en place par les Communes de Séméac et Aureilhan, en partenariat avec la CAF des Hautes-Pyrénées et le Département des Hautes-Pyrénées.

16H15

A sa sortie du Centre de Santé, la grand-mère se rend au **CCAS**, qui propose un service de Téléassistance. Un gage de sécurité et de sérénité. Ensuite, elle ira lire un livre juste à côté, sur le **Square des Droits de l'Homme** inauguré en juin 2024, afin de profiter de cet espace de fraîcheur.

16H

Le fils se rend au **stade des Pompons Verts**, dont les 165m² de vestiaires ont été réhabilités en octobre 2022. C'est l'heure de son entraînement de football.

17H

Le père accompagne sa fille à l'**EMSA** pour son cours de judo.

20H

Le père et la mère se rendent à un **spectacle à l'ECLA**, repéré dès le lancement de la saison culturelle chaque année en octobre. Ce bijou architectural accueille une programmation culturelle dense et variée.

9H

Le père dépose sa fille à l'**Accueil de Loisirs**, situé rue Jules Guesde. Elle y passera une matinée pleine d'activités, mises en place par la MJC.



10H

La grand-mère se rend à **France Services**, ouvert depuis janvier 2022. Grâce aux conseils et à l'accompagnement des agents, elle réalise en ligne sa pré-demande de renouvellement de carte d'identité.



11H30

La mère file à la **Mairie** : elle a rendez-vous afin de refaire son passeport.



12H

C'est l'heure du déjeuner au **Restaurant Scolaire** pour les enfants du centre de loisirs. Géré par la Commune et réhabilité à l'été 2024, il prépare les repas pour les 4 écoles de la Ville et le centre de loisirs. Cela représente 350 repas maximum par jour, soit plus de 50 000 repas chaque année.



13H

Le père profite de sa pause déjeuner pour consulter depuis le **site internet** aureilhan.fr le **Portail Citoyen**, qui lui permet de régler les factures du service périscolaire de sa fille (cantine, centre de loisirs) et de prendre connaissance des repas proposés.



14H

La grand-mère se rend au **city-stade** de la rue Jacques Prévert avec son petit-fils. Ils prennent ensuite la direction du **skatepark de l'EMSA**, lauréat de la seconde édition du budget participatif. Ensuite, elle emmènera sa petite fille à l'**ECLA** pour qu'elle profite de l'aire de jeux, installée au sein du parc.



15H

La grand-mère profite de la proximité des équipements en centre-ville pour se rendre au **Centre de Santé**, ouvert en janvier 2020 et pour lequel la Ville salarie cinq médecins et une équipe administrative. Depuis le mois de juillet 2024, elle profite d'une salle d'attente plus moderne et confidentielle.

AUREILHAN A VOS CÔTÉS
AU QUOTIDIEN

Associations

Les multiples actions de la Municipalité en faveur des associations

Un travail d'équipe au service des habitants

Un soutien financier

Chaque année, au moment de l'élaboration du Budget de la Ville, un montant est alloué au soutien financier en direction des associations. La Municipalité maintient des subventions réparties entre les associations, selon des critères d'attribution objectifs et clairement établis : nombre, âge et lieu de résidence des adhérents, participation aux animations municipales, frais d'arbitrage et de déplacements, etc.

Un soutien technique et logistique

La Ville met à disposition ses Agents afin de concourir à la réussite des différents événements. Tout au long de l'année, l'entretien des équipements tels que les gymnases, les stades ou bien encore les différentes salles communales est effectué par les Services Municipaux. Les Services de la Ville sont égale-

ment mis à contribution lors de manifestations, que ce soit en matière de soutien logistique pour le prêt ou l'installation d'équipements (tables, sonorisation, barrières, etc.) ou bien encore en matière de sécurisation, à travers le concours de la Police Municipale.

Un soutien à la communication et la diffusion de l'information

La Ville dispose de plusieurs canaux d'information qu'elle peut mettre à disposition des associations afin de communiquer autour de leurs événements et ainsi gagner en visibilité. Magazine d'information municipal, site Internet, réseaux sociaux, panneau lumineux : afin de pouvoir convenir au mieux aux besoins de promotion, les outils à la disposition du Service Communication sont variés.

Retrouvez toutes les associations et leurs coordonnées sur l'annuaire dédié disponible en Mairie et sur le site Internet.



29 juin 2024. Assises des associations aureilhanaises.

Pour feuilleter le guide des associations en ligne, scannez le QR code



31 août 2024. Rencontre avec les associations aureilhanaises.



Temps forts annuels à Aureilhan

Des occasions pour se rencontrer



Fête locale à la fin du mois de septembre



Journées du patrimoine au mois de septembre (expositions, rencontres)



Octobre rose (course et marches) début octobre



Budget Participatif d'octobre à mai



Saison culturelle

des mois d'octobre à juillet (séances de cinéma, concerts, théâtre, spectacles, conférences...)



Téléthon au début du mois de décembre



Goûter des aînés et bal dansant au mois de janvier. Pour les personnes âgées de 70 ans et plus et leurs conjoints, même s'ils sont plus jeunes.



Festival Celtique au mois de mars



Retrouvez toute la programmation culturelle de l'ECLA en ligne et en Mairie



Vendredi 4 octobre 2024. Ouverture de la saison culturelle dans le parc de l'ECLA avec le Beatboxer Wab et la Compagnie de danse Etincelles.

La programmation se trouve aussi sur le site de l'Espace Culture et Loisirs d'Aureilhan (ECLA) www.ecla-aureilhan.fr Scannez le QR code



Les gestes sécurité



Arnaques, délinquance : les points de vigilance, les réflexes et bonnes pratiques à adopter

A domicile et dans la rue :

- Je n'ouvre pas ma porte à un(e) inconnu(e).
- Si un visiteur se déclare comme agent du gaz, EDF, Police, etc. : je lui demande sa carte professionnelle.
- Je ferme toujours la porte de mon domicile à clé, et je ne laisse pas les clés sur la serrure.
- De nuit, j'évite de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles donnent sur la rue.
- Je ne détiens pas et je ne transporte pas d'importantes sommes d'argent liquide.
- Je range mes clés de maison et de voiture ainsi que mes papiers importants dans un lieu sûr.
- La nuit, je garde près de moi un téléphone et une lampe de poche.
- En cas de longue absence : je préviens mes voisins, je fais relever mon courrier, j'ouvre mes volets.
- Au moindre doute, je compose le 17 pour alerter la Police.
- Pour lutter contre le sentiment d'isolement, je participe à la vie associative.

Sur Internet :

- Ne jamais communiquer vos mots de passe et vos codes de carte bancaire.
- Ne jamais envoyer d'argent par Internet à une personne se faisant passer pour une de vos connaissances.
- Ne jamais cliquer sur les liens Internet dans un SMS ou dans un email.

Gestes à adopter en cas de fortes chaleurs

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (11-21 heures en cas de canicule) ;
- Préférez les activités sans efforts aux heures les plus chaudes ;

- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Si votre logement ne peut pas rester frais, passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, salle du conseil municipal, supermarché, musée, salle rafraîchie...) ;
- Ne buvez pas d'alcool ;
- Mangez en quantité suffisante des plats légers et riches en eau (fruits et légumes).

Pour vous rafraîchir, venez profiter des fontaines et des arbres du nouveau Square des Droits de l'Homme situés dans le Coeur historique.



Inscription sur le registre des personnes vulnérables



Depuis la loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, un dispositif de veille et d'alerte a été instauré dans chaque commune. Il prévoit notamment la tenue d'un registre visant à faciliter l'intervention des services sociaux et sanitaires auprès des personnes les plus vulnérables du fait de leur isolement et ce lors de risques exceptionnels (canicule, très grand froid, épidémie, etc.).

À qui s'adresse ce registre ?

- Aux personnes âgées de plus de 65 ans, résidant à leur domicile, seules ou en couple ;
- Aux personnes de plus de 60 ans inaptes au travail ;
- Aux personnes adultes handicapées.

Comment s'inscrire ?

Toute personne se sentant en situation de fragilité et d'isolement peut demander son inscription au registre des personnes vulnérables.

Un représentant légal ou un tiers témoin de la solitude d'une personne peut également procéder à l'inscription de celle-ci après avoir recueilli son accord.

Quels sont les droits de la personne ?

Elle peut accéder à tout moment à son dossier personnel et doit informer de tout changement de situation.

Elle peut réclamer sa radiation du registre sur demande écrite.

Les informations communiquées restent confidentielles.

Quel est l'intérêt d'être inscrit sur ce registre ?

En cas de risque exceptionnel, les personnes inscrites sur ce registre seront contactées par les membres du CCAS de la mairie pour prendre de leurs nouvelles et connaître leurs besoins. Des solutions adaptées leur seront éventuellement proposées en fonction des situations.

Registre des personnes vulnérables

Feuillet d'inscription à détacher, compléter, signer et déposer ou envoyer à la Mairie.

Je soussigné(e)

NOM : Prénoms :

Né(e) le : à :

Adresse :

Téléphone :

Sollicite mon inscription sur le registre des personnes vulnérables à contacter en cas de déclenchement du Plan d'alerte et d'urgence départemental ou du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

(cochez la case correspondant à votre situation) :

- En qualité de personne âgée de 65 ans et plus
- En qualité de personne âgée de plus de 60 ans reconnue inapte au travail
- En qualité de personne handicapée

Ma situation :

- Je vis seule
- Je vis en couple
- Je n'ai pas de famille à proximité

Je suis informé(e) que cette inscription est facultative et que ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande de ma part.

Personne de mon entourage à prévenir en cas d'urgence :

NOM / Prénoms :

Qualité :

Adresse :

Téléphone :

DANS LE CAS OÙ LA DEMANDE N'EST PAS EFFECTUÉE PAR LA PERSONNE CONCERNÉE :

NOM / Prénoms :

Adresse :

Téléphone :

Lien avec la personne concernée :

Je déclare avoir recueilli l'accord de M/ Mme pour l'inscription au registre des personnes vulnérables.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande. Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler aux services municipaux toute modification concernant ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Fait à, le Signature.....



RESTONS CONNECTÉS !

Retrouvez tous
les événements
et l'actualité
de votre Ville sur :



www.ville-aureilhan.fr



Mairie d'Aureilhan

